Informations de base

2007/0218(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique) Décision	Procédure terminée
Accord de stabilisation et d'association CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: signature et conclusion du protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie **Subject** 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SARYUSZ-WOLSKI Jacek (PPE-DE)	27/11/2007

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2850	2008-02-18
Affaires économiques et financières ECOFIN	2866	2008-05-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	REHN Olli

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/10/2007	Publication de la proposition législative initiale	COM(2007)0623	Résumé
27/11/2007	Vote en commission		Résumé
13/02/2008	Publication de la proposition législative	16731/2007	Résumé
11/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

26/03/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0078/2008	
23/04/2008	Décision du Parlement	T6-0164/2008	Résumé
23/04/2008	Résultat du vote au parlement		
14/05/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		
13/06/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/0218(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité Euratom A 101-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 310 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a2 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1 Acte d'adhésion 2005 (Bulgarie et Roumanie) TSA 6-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/55181

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0078/2008	26/03/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0164/2008	23/04/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	16730/2007	13/02/2008	
Document de base législatif	16731/2007	13/02/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(2007)0623	22/10/2007	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2008/0438 JO L 155 13.06.2008, p. 0015	Résumé

Accord de stabilisation et d'association CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: signature et conclusion du protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0218(AVC) - 23/04/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 440 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions, une résolution législative par laquelle il donne son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'accord de stabilisation et d'association CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) visant à tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL), au nom de la commission des affaires étrangères.

Accord de stabilisation et d'association CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: signature et conclusion du protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0218(AVC) - 14/05/2008 - Acte final

OBJECTIF : appliquer à titre provisoire un protocole à l'accord de stabilisation et d'association conclu avec la l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/438/CE, Euratom du Conseil et de la Commission relative à la conclusion du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

CONTENU : la Communauté et ses États membres ont signé 9 avril 2001 un Accord (sous forme d'échanges de lettre) de stabilisation et d'association avec l'ARYM (voir AVC/2001/0049).

Le 18 février 2008 un protocole à cet accord a été signé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, conformément à la décision 2008/273/CE du Conseil en vue de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE.

La présente décision vise à approuver ledit protocole au nom des Communautés et de ses États membres et à l'appliquer, à titre provisoire, dans l'attente de son entrée en vigueur définitive.

Accord de stabilisation et d'association CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: signature et conclusion du protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0218(AVC) - 13/02/2008 - Document de base législatif

La présente proposition de décision constitue l’acte juridique final par lequel les Communautés européennes et leurs États membres, d’une part, et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'autre part, entendent conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les parties afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

La décision nécessitera l'avis conforme du Parlement européen.

Le texte du protocole est joint à la proposition de décision et figure au doc. Conseil *16730/2007*.

Accord de stabilisation et d'association CE/Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: signature et conclusion du protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0218(AVC) - 22/10/2007 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie à l'accord de stabilisation et d'association conclu avec la l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM).

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : La Communauté et ses États membres ont signé 9 avril 2001 un Accord (sous forme d’échanges de lettre) de stabilisation et d'association avec l’ARYM (pour en savoir plus, se reporter à AVC/2001/0049).

Le 23 octobre 2006, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, des négociations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine en vue de conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'ARYM, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

Quatre cycles de négociations se sont succédé, les 27 octobre 2006, 27 novembre 2006, 29 mars 2007 et 11 mai 2007. Le protocole a été paraphé par la Commission et par le gouvernement de l'ARYM les 26 juillet et 13 septembre 2007, protocole qu’il faut maintenant conclure au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et faire approuver par la Communauté européenne de l'énergie atomique.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique.

Le texte du protocole figure à l’annexe de la proposition.